
Communiqué de presse

CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE

Les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité

Le 10 février 2012, Bernard FOURNIER, Président du SIEL*(propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité) et Paul AUCOUTURIER, Directeur départemental d'ERDF (gestionnaire des réseaux), ont présenté, sous l'égide de Madame BUCCIO, Préfète de la Loire, leurs programmes d'investissements ainsi que leur modèle de coordination et de répartition des travaux sur le territoire. Une première en Rhône-Alpes !

La loi du 7 décembre 2010 portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite loi NOME, institue les **conférences départementales, placées sous l'égide des Préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements** des différents intervenants (gestionnaires de réseaux de distribution et autorités organisatrices) sur les réseaux publics de distribution d'électricité de chaque département.

Cette nouvelle disposition vise à favoriser la coordination entre l'autorité concédante (propriétaire des réseaux de distribution) et le concessionnaire ERDF (Gestionnaire de ces réseaux) afin de renforcer l'optimisation de l'ensemble des investissements.

Ce dialogue doit également permettre de faire connaître et partager les spécificités du modèle français aux représentants locaux de l'Etat.

Une conférence pour la Loire

La première conférence pour le département de la Loire s'est tenue en Préfecture le 10 février. Il s'agissait de la première conférence en Rhône-Alpes.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) et ERDF ont souhaité que cette conférence s'inscrive dans une volonté partagée :

- d'assurer la pérennité du réseau public de distribution d'électricité ;
- d'orienter les ressources disponibles vers les enjeux majeurs nationaux et locaux : la sécurisation des réseaux et la qualité de la distribution d'électricité.

En effet, la mise en commun des informations et des besoins, entre le SIEL et ERDF, est essentielle et permet :

- **d'optimiser les investissements des deux maîtres d'ouvrage** sur leurs champs d'intervention respectifs dans une logique d'efficacité,
- de garantir la pertinence et la cohérence des actions entreprises tant par ERDF que par le SIEL au bénéfice de la **qualité et du développement du réseau public** de distribution de la Loire.

Comme le prévoit la loi NOME, ERDF et le SIEL ont établi un bilan – partagé ainsi qu'un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux, qui a été présenté conjointement à Madame la Préfète de la Loire.

Contacts Presse : Alexandre ALLION. 04 77 43 89 78 – Email : allion@siel42.fr
Benjamin MERABTI, 04 77 43 60 40 – Email : benjamin.merabti@erdf-grdf.fr